

Règlement intérieur et informations

L'élève :

L'élève doit se présenter à l'auto-école dans une tenue vestimentaire convenable et doit également avoir une hygiène corporelle compatible avec un cours collectif (salle de code) et individuel (conduite).

Salle de code :

L'élève devra porter un masque et se désinfectera les mains avec le gel hydro alcoolique mis à sa disposition avant de rentrer dans la salle. Si l'élève arrive sans son masque, l'auto-école se donne le droit de lui refuser l'accès à l'établissement

- L'usage du téléphone portable est interdit en salle de code. Pour cela le téléphone portable doit rester à l'accueil (éteint ou en mode avion) dans la boîte prévue à cet effet. Si l'élève doit par obligation téléphoner il doit en tenir compte au moniteur présent soit à l'accueil, soit dans la salle de code.
- Un cadre convivial doit être respecté dans l'auto-école. tout acte de violence verbal ou physique envers un autre élève, voir un enseignant, pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour tous élèves qui seraient sous l'emprise de l'alcool ou de drogue.
- Nous demandons aux élèves de respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.
 - Les séances de code commençant à 17h 30, sur semaine, ou à 10h30, le samedi, l'enseignant lance la série de test environ 5 à 7 min après l'horaire indiqué pour laisser le temps aux élèves de venir à pieds de leurs lycées respectifs. Tout retard exagéré et non justifié entraînera le non accès à la salle de code pour l'élève.
 - Pendant les séances de code, le silence doit être respecté, certains élèves ont besoin de plus de calme que d'autres pour pouvoir se concentrer.

Les boîtiers seront désinfectés après chaque session de code.

Leçon de conduite :

L'élève devra porter un masque et se désinfectera les mains avec le gel hydro alcoolique mis à sa disposition avant de rentrer dans le véhicule. Si l'élève arrive sans son masque, l'auto-école se donne le droit de lui refuser l'accès au véhicule. Sa leçon de conduire lui sera facturée.

L'élève doit apporter son propre stylo afin de pouvoir noter les différents éléments dans son livret de conduite.

- Les leçons de conduite doivent être annulée 48h à l'avance, jours ouvrables. Si elles ne le sont pas, les heures de conduite seront dues et devront être remplacées par la suite.
- Lors du commencement des heures de conduite, l'auto-école donne un carnet de rdv avec toutes les heures prévues au contrat. Ce carnet de rdv peut être modifié par la suite en raison de passage d'examen ou autre. L'auto-école donnera un nouveau carnet de rdv et c'est le dernier carnet de rdv qui devra être pris en compte. Si l'élève se trompe, l'heure de conduite non effectuée sera due et devra être remise en place.
- Une leçon de conduite dure environ 1h, 1h30, ou deux heures en fonction des plannings.
- L'élève doit venir en leçon de conduite avec son livret d'apprentissage. Il lui sera donné à la première heure de conduite. Dans le cas d'un oubli, le moniteur se donne le droit d'aller le chercher avec l'élève chez lui pendant la leçon de conduite, dans un périmètre raisonnable le cas échéant la leçon ne pourra pas avoir lieu.
- Une leçon de conduite se déroule de la façon suivante :
 - Au départ l'enseignant définit un objectif de leçon cohérent en fonction du niveau et des besoins de l'élève
 - Puis mise en place d'exercice par rapport à l'objectif défini
 - Et en fin de leçon bilan sur l'heure de conduite et mise en place des choses à travailler pour la prochaine heure.
- Pendant la leçon de conduite, l'échange fait partie de la formation pour connaître les attentes de chacun Pour cela, l'élève doit respecter les règles d'usages d'un échange comme regarder son interlocuteur.....
- Les téléphones portables doivent obligatoirement être éteints pendant la leçon de conduite.
- Les leçons de conduite débutent et se terminent à l'auto-école ou au lycée de l'élève.
 - Prise à domicile exceptionnelle : le temps de retour domicile auto école se fera sur le temps de conduite de l'élève pour que l'élève suivant ait son heure de conduite dans sa globalité.
 - Pour les rendez-vous avec parents : Un seul accompagnant ainsi que l'élève devront être présent pendant le rdv en voiture.

Les voitures seront désinfectées après chaque élève : frein à main, volant, levier de vitesse, clignotant, essuie-glaces, poignée et ceinture.

Passage de l'examen du code de la route :

- L'élève effectue lui-même les démarches d'inscription sur les sites internet des entreprises gérant le passage d'examen (la poste ou sgs). Le coût de l'examen est de 30€ à la charge de l'élève. L'élève peut à n'importe quel moment demander conseil aux moniteurs pour savoir si le niveau requis est suffisant (cela ne veut pas dire que si le moniteur dit qu'il a la possibilité de l'avoir, que le résultat sera obligatoirement positif). L'élève devra, en cas de résultat positif, ramener son résultat de code à l'auto-école pour pouvoir le joindre à son dossier pour la présentation à l'examen de conduite.
- Le code de la route doit être obtenu au minimum 3 semaines avant le départ en conduite accompagnée ou pour un passage de permis de conduire. Si le délai n'est pas respecté, l'auto-école se donne le droit de mettre un terme aux leçons de conduite jusqu'à obtention du code de la route.

Passage examen pratique

- Mise en place des leçons de conduite lorsque l'élève obtient un niveau suffisant au code (entre 30 et 33 sur 40). L'élève doit à ce moment-là venir nous trouver pour mettre en place son planning de d'heures.
- L'auto-école est tributaire des places d'examens attribuées par la préfecture. L'auto-école ne décide en rien du nombre de places, du jour et de l'heure d'attributions des places d'examen.
- L'auto-école se donne le droit de changer de date d'examen à un élève si celui-ci n'a pas le niveau suffisant pour prétendre à son obtention. L'auto-école s'engagera à préparer l'élève et à le présenter à l'examen dans les meilleurs délais.
- L'élève devra se présenter avec justificatif d'identité valide lors de l'épreuve et avec son livret d'apprentissage (pour les conduites accompagnées).
- Il devra avoir fourni à l'auto-école les papiers demandés pour le passage de l'examen, si l'élève ne les a pas fournis, l'auto-école se décharge de tout défaut lors de l'obtention du permis pour l'impression de celui-ci (retard d'impression, ou demande de papier par la préfecture).
- Il devra aussi restituer le livret d'interrogation oral, au plus tard le jour du passage d'examen, si celui-ci n'est pas restitué ou en mauvaise état, l'auto-école se donne le droit de le facturer à l'élève.
- Le dossier de l'élève, en cas d'échec, sera retourné à l'auto-école sous enveloppe au nom de l'élève.
- Le centre d'examen du permis de conduire, se situe au parc urbain de Landerneau. Il est exceptionnellement possible que l'épreuve puisse se dérouler aux centres d'examens de Lesneven ou Landivisiau, lorsque l'on obtient des places supplémentaires. L'examen du permis de conduire dure 30 minutes. Un permis blanc sera fait lors d'une leçon de conduite, afin de préparer l'élève.
- Pour les conduites accompagnées :
 - le permis blanc se déroule lors du 2^{ème} RDV pédagogique et permet ainsi de savoir s'il est nécessaire de reprendre quelques leçons de conduite avant l'examen.
 - L'examen peut désormais se passer à partir de 17ans ½ (si 1 an de conduite accompagnée effectuée) MAIS seulement dans la mesure du possible. L'auto-école se réserve le droit de présenter les élèves en fonction de leur âge et de la date de ses RDV pédagogiques effectués. La priorité est mise sur les élèves se rapprochant le plus des 18 ans.

Le compte de l'élève doit être **obligatoirement** soldé avant le passage de l'examen pratique. Tant que celui-ci ne l'est pas, l'auto-école ne présentera pas l'élève à l'examen du permis de conduire.

Si l'élève présente des symptômes liés au covid-19, il reste impérativement chez lui !!!!!

Nous nous donnons le droit de refuser l'élève présentant des symptômes. Nous comptons sur votre vigilance pour ne pas mettre en danger le personnel de l'auto-école, ni vos camarades. **Au vue de la crise sanitaire, l'auto-école réserve l'accès aux toilettes exclusivement au personnel de l'établissement.**

Nom :

Signature de l'élève

représentant légal

direction